



## communiqué de presse

Paris, le 17 Avril 2019

# LE HCÉRES, L'ANVUR ET L'AEI CRÉENT UN CONSORTIUM POUR L'ÉVALUATION D'INFRASTRUCTURES EUROPÉENNES DE RECHERCHE

Agences européennes d'évaluation, le Hcéres (France), l'Anvur (Italie) et l'AEI (Espagne) ont signé le 1<sup>er</sup> avril 2019 [un accord-cadre de coopération pour l'évaluation d'infrastructures européennes de recherche](#), créant ainsi le consortium Eric (*European Research Infrastructure Evaluation Consortium*).

L'initiative de créer le consortium Eric est née de l'obligation d'évaluation faite aux infrastructures européennes de recherche sous statut d'Eric (*European Research Infrastructure Consortium*), au nombre de 20 aujourd'hui, réparties dans diverses disciplines scientifiques.

Pour sa 1<sup>re</sup> mission, Eric évaluera l'infrastructure Ecrin-Eric (*European Clinical Research Infrastructure Network*), réseau européen de centres de recherche pour le développement et la mise en œuvre d'essais cliniques multinationaux. S'appuyant sur les standards européens, cette évaluation s'organisera en deux étapes clés : une autoévaluation conduite par Ecrin-Eric, puis une évaluation externe, incluant une visite sur site, par un comité d'experts internationaux sélectionnés par le consortium Eric. Le rapport d'évaluation définitif sera disponible fin 2019.

Opérant à la demande des infrastructures Eric, le consortium Eric leur offre un dispositif d'évaluation fondé sur les meilleures pratiques internationales et européennes en matière d'assurance qualité. Soutenant le développement d'une stratégie européenne de la recherche, Eric invite les agences européennes d'évaluation intéressées à rejoindre le consortium et prendre part à ces évaluations conjointes d'infrastructures européennes de recherche, de statut Eric ou autre.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

#### Les infrastructures Eric (*European Research Infrastructure Consortium*)

Outil du Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI), le consortium Eric est une forme juridique spécifique qui facilite la création et le fonctionnement d'infrastructures de recherche d'intérêt européen. Régi par le règlement européen EC 723/2009 du 25 juin 2009, l'Eric permet la création et l'exploitation d'infrastructures de recherche nouvelles ou existantes sur une base non commerciale.

- ➔ Le consortium Eric : [https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/strategy/european-research-infrastructure/eric\\_en](https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/strategy/european-research-infrastructure/eric_en)
- ➔ Les 20 projets labellisés Eric : [https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/strategy/european-research-infrastructure/eric/eric-landscape\\_en](https://ec.europa.eu/info/research-and-innovation/strategy/european-research-infrastructure/eric/eric-landscape_en)
- ➔ Le réseau Ecrin – Eric : <https://www.ecrin.org/>

#### Le Hcéres (Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur – France)

Le Hcéres est l'autorité administrative indépendante chargée d'évaluer en France l'ensemble des structures de l'enseignement supérieur et de la recherche (coordinations territoriales, établissements/organismes, entités de recherche, écoles doctorales, formations), ou de valider les procédures d'évaluations conduites par d'autres instances. Par ses analyses, ses évaluations et ses

recommandations, il accompagne, conseille et soutient la démarche d'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Le Hcéres est membre de l'association européenne des agences d'assurance qualité, ENQA, et est inscrit au registre européen EQAR.

Site Internet : <https://www.hceres.fr/fr>

**L'Anvur (*Agenzia Nazionale di Valutazione del sistema Universitario e della Ricerca – Italie*)**

L'Anvur est un organisme public indépendant qui, parmi ses différentes tâches, supervise le système d'évaluation de la qualité des universités et des organismes de recherche en Italie. Il est responsable de l'évaluation de la qualité des activités menées par les universités et les instituts de recherche, bénéficiaires d'un financement public. Il est également chargé de diriger les activités des unités d'évaluation indépendantes et d'évaluer l'efficacité et l'efficience des programmes de financement publics ou des programmes d'incitation aux activités de recherche et d'innovation. L'agence peut adopter les critères et méthodes d'évaluation les plus appropriés pour identifier les forces et les faiblesses des universités, conformément aux normes nationales et internationales. L'Anvur est membre affilié de l'ENQA depuis 2013 et demande à devenir membre de plein droit et à être inscrit sur le registre EQAR. L'évaluation devrait se terminer en avril 2019.

Site Internet : <http://www.anvur.it/>

**L'AEI (*Agencia Estatal de Investigación – Espagne*)**

L'Agence nationale de recherche espagnole est une entité de droit public placée auprès du ministère de la Science, de la Recherche et de l'Innovation par l'intermédiaire du Secrétariat d'État à la Science, à l'Innovation et aux Universités.

La mission de l'AEI est de financer, évaluer et suivre les activités de recherche scientifique et technique visant à produire, échanger et exploiter des connaissances, comme le préconise le gouvernement. L'AEI peut agir soit de sa propre initiative, soit conjointement avec d'autres administrations ou entités espagnoles ou avec d'autres pays et organismes internationaux.

Site Internet : <http://www.ciencia.gob.es/portal/site/MICINN/aei>

**CONTACTS PRESSE**

Hcéres : Caroline Cordier – [caroline.cordier@hceres.fr](mailto:caroline.cordier@hceres.fr) – 01 55 55 61 63

Anvur : Marco Albanesi – [comunicazione@anvur.it](mailto:comunicazione@anvur.it)